

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	28 avril 2026
Délibération N°	21
Date de la convocation	17 avril 2026
Objet	1.7.5 Adhésion au groupement de commandes pour la réalisation d'une opération de construction de 54 logements (LLS et BRS) à Meze avec FDI Habitat - Phase Réalisation

L'an deux mille vingt-six le vingt-huit avril à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Yves FERRANDO, Michel MEJEAN, Christophe MORALES, François VINCENT, Administrateurs, et MMES, Karine ANNEYA, Clémence ARTIERES, Michèle AUDOUARD, Manar BOUIDA, Véronique CALUEBA, Christine MULA, Roselyne PESTEIL, Administratrices

ABSENTS EXCUSES :

Gilbert FOUILHE,
Serge RABINEAU
Régine ILLAIRE
Laure TONDON

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Christophe DESTAING qui a donné pouvoir à MME ARTIERES
Denis MAULANDI qui a donné pouvoir à M MORALES
Jacques RIGAUD qui a donné pouvoir à MME BOUIDA
Nicole MORERÉ qui a donné pouvoir à MME CALUEBA
Sabine SCHURMANN qui a donné pouvoir à M GAUDY
Valérie REYNES qui a donné pouvoir à MME PESTEIL
Patricia WEBER qui a donné pouvoir à M GAUDY

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20260428-20260428-21-DRI-DE
Date de télétransmission : 29/04/2026
Date de réception préfecture : 29/04/2026

Objet : Adhésion au groupement de commandes pour la réalisation d'une opération de construction de 54 logements (LLS et BRS) à MEZE avec FDI HABITAT - Phase Réalisation

Le 28/04/2026

Le Conseil d'administration d'Hérouville Normandie Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1^{er} février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22, n° AD/290424/H/2, n°AD/170225/H/2, n° AD/230625/H/2 et n° AD/300326/H/1 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants,

Vu les articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la commande publique,

Considérant que le 30 mai 2023, le Conseil d'administration d'Hérouville Normandie Logement a autorisé l'ouverture de l'opération de 30 LLS : 16 PLUS, 11 PLAI et 3 PLS sur le terrain du Conseil Départemental situé boulevard Paul Valéry à Mèze ainsi que les études de maîtrise d'œuvre.

Considérant que FDI HABITAT doit également construire sur ce terrain 24 BRS.

Le CA du 29/08/2023 a autorisé la mise en place d'un groupement de commandes portant sur une mission de Maîtrise d'œuvre pour la réalisation de cette opération de construction associant l'opérateur FDI HABITAT, Hérouville Normandie Logement assurant le rôle de coordonnateur du groupement.

Au vu de l'évolution du projet, il est apparu opportun de constituer un nouveau groupement de commandes portant sur les besoins inhérents à la phase de réalisation des travaux de cette opération. FDI HABITAT assurera le rôle de coordonnateur de ce groupement. Les missions de chacun des membres sont définies dans la convention ci-jointe.

Il est donc demandé au Conseil d'Administration :

- d'approuver la constitution d'un groupement de commandes visant à répondre aux besoins propres des membres pour la passation et l'exécution des marchés de travaux de construction de 30 logements sociaux et de 24 logements BRS sur la commune de Mèze, boulevard Paul Valéry, présentée en annexe ainsi que toutes études ou diagnostics nécessaires à la réalisation du programme de travaux et les éventuels actes à intervenir pour le compte d'Hérouville Normandie Logement dans le cadre de l'exécution des marchés du groupement (avenants, contentieux de l'exécution) ;
- d'accepter la désignation de FDI HABITAT comme coordonnateur du groupement pour la durée de la convention ;
- d'accepter que la Commission d'appel d'offres constituée dans le cadre du groupement de commandes soit autorisée à attribuer les marchés.

CA du 28/04/2026
(JC)

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20260428-20260428-21-DRI-DE
Date de télétransmission : 29/04/2026
Date de réception préfecture : 29/04/2026

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

ARTICLE 1 :

D'autoriser Monsieur le Directeur Général à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation d'une opération de construction de 54 logements à Mèze avec l'opérateur FDI HABITAT ainsi que les éventuels actes à intervenir pour le compte d'Hérault Logement.

ARTICLE 2 :

D'accepter que FDI HABITAT soit désigné coordonnateur du groupement.

ARTICLE 3 :

D'accepter que la Commission d'Appel d'offres constituée dans le cadre du groupement de commandes soit autorisé à attribuer les marchés.

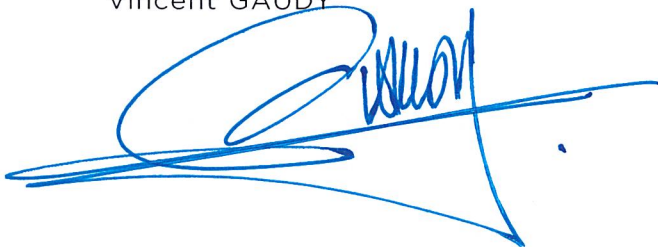
ARTICLE 4 :

D'autoriser Monsieur le Directeur Général à signer tout acte utile à ce sujet.

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE
Vincent GAUDY

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Vincent Gaudy', written over a horizontal line.